

Arthur Erickson — À la gloire de l'architecture moderne

Marc-K. Bédard

Volume 25, numéro 99, été 1980

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/54629ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Société La Vie des Arts

ISSN

0042-5435 (imprimé)

1923-3183 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

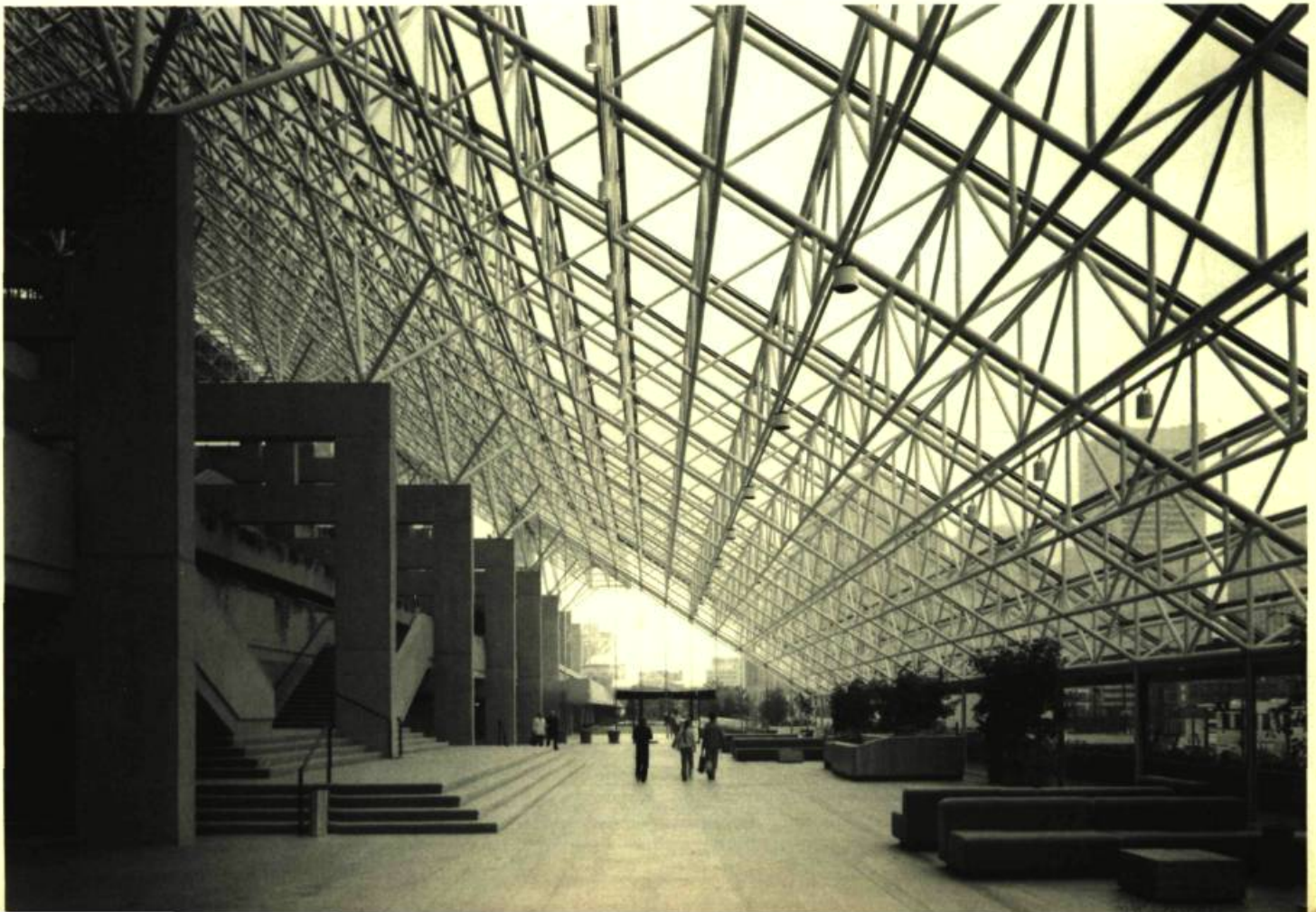
Bédard, M.-K. (1980). Arthur Erickson — À la gloire de l'architecture moderne. *Vie des Arts*, 25(99), 22–24.

Marc-K. Bédard

ARTHUR ERICKSON A LA GLOIRE DE L'ARCHITECTURE MODERNE

Un projet vieux de deux décennies voit enfin le jour. Robson Square a permis à l'architecte Arthur Erickson d'apporter de nouvelles solutions à l'unité d'un complexe hétéroclite dans le centre de la ville de Vancouver.

Aires de repos, jardins et voiles d'eau, autant d'éléments qui permettent d'humaniser des bâtiments fonctionnels, dont le plus audacieux est nul doute le nouveau palais de Justice. Erickson, qui brave les canons établis, est considéré comme l'un des plus éminents architectes actuels, comme le montrent les commentaires de Paul Rudolph et de Philip Johnson, célèbres architectes américains, dans un imposant article signé par Edith Iglauer dans le *New Yorker* du 4 juin 1979. Voyons de plus près cet audacieux complexe.



L'un des plus récents ouvrages de l'architecte Arthur Erickson constitue sans doute l'un des meilleurs exemples du concept de l'homme dans son environnement et, dans le cas qui nous intéresse, de l'homme dans la ville, en l'occurrence celle de Vancouver.

Structure aux lignes simples et légères au premier abord, cet ensemble se révèle d'une grande complexité quand on l'examine de plus près.

Une tour verte de 55 étages devait être construite en lieu et place de ce magnifique ouvrage surgi de terre après cinq années de travaux. En fait, deux décennies se sont écoulées entre le désir d'agrandir les locaux du palais de Justice et la matérialisation de cet ensemble constitué d'un nouveau palais, de bureaux du gouvernement et d'un centre des médias, le tout entouré et surmonté de jardins. La partie la plus élevée de l'ensemble n'a que sept étages, tandis que certaines activités se déroulent sous terre.

Dès 1959, on prévoyait que, tôt ou tard, les tribunaux existants ne suffiraient plus aux besoins de la justice. Au milieu des années soixante, le premier ministre W.A.C. Bennett dévoilait fièrement une maquette de ce qu'il appelait, «la plus haute structure du Commonwealth». Il s'agissait d'un palais de Justice aux lignes sobres, flanqué d'une tour de près de 200 mètres comprenant des bureaux pour le gouvernement et des locaux dont le rapport serait versé à un fonds destiné aux universités.

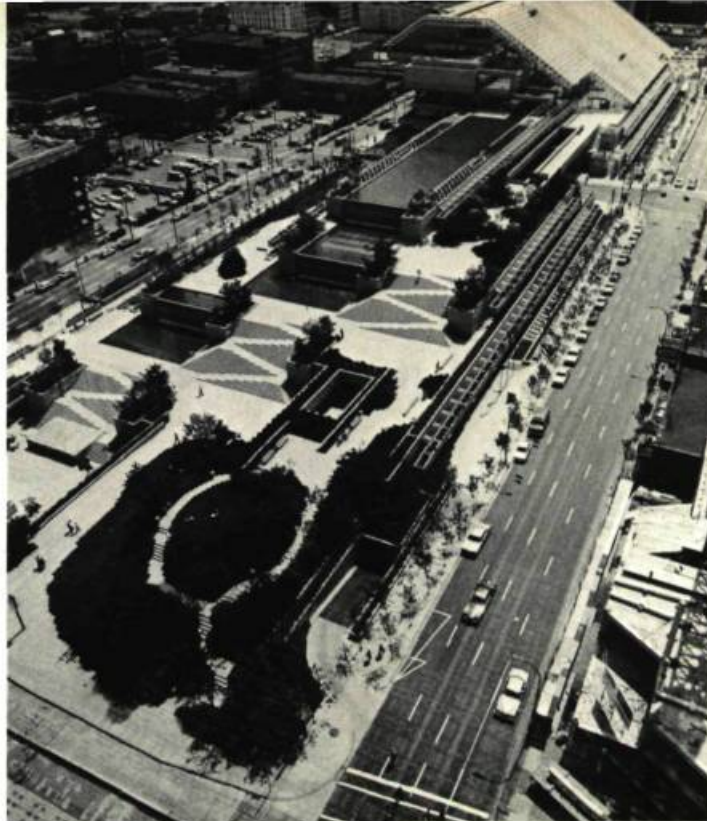
Un tel projet ne saurait se concrétiser aussi facilement. Un peu partout, on s'inquiétait et on se demandait quel serait l'impact d'un tel immeuble. Les idées de grandeur des uns devenaient des visions funestes pour d'autres.

Le plan d'aménagement du centre de la ville ébauché par les édiles municipaux du temps prévoyait l'aménagement d'une place publique. Un des membres du gouvernement créditiste de l'époque était tout frémissant à l'idée de ce projet; il se demandait quelle sorte de gens fréquenteraient cette place (il pensait aux hippies) et estimait que ce serait l'endroit tout trouvé pour un début d'émeute... Quelques mois plus tard, en 1972, le Nouveau Parti Démocratique arriva au pouvoir. Un conseiller municipal de Vancouver, qui s'était opposé à la construction de la tour, faisait maintenant partie du nouveau gouvernement. Dès lors, le vent tourna, emportant dans son tourbillon les feuilles de l'ancien plan. Les architectes de la tour furent remerciés et remplacés par Arthur Erickson et son équipe qui avaient déjà acquis la renommée par des ouvrages aussi révolutionnaires que l'université Simon Fraser. On avait enfin trouvé un homme qui comprenait la relation entre la ville, ses habitants et son paysage. Après deux ans de travaux préparatoires, le chantier débuta en décembre 1974. «Un trou qui promet une magnifique ville», titrait le *Vancouver Sun*, un jour de juin 1977.



1. La promenade publique intérieure du nouveau palais de Justice. (Phot. Wayne Thom Associates)

2. Coupe en diagonale des marches du square. (Phot. David Clark)



3. Au fond du square Robson, le palais de Justice. (Phot. David Clark)

Un coeur enchanteur

Robson Square (l'appellation sous laquelle est connu cet ensemble), qui s'étend sur trois quadrilatères, a été pensé en fonction du contexte général du centre de la ville et représente, sans nul doute, un pas important dans la concrétisation des objectifs de planification du cœur de la métropole de l'Ouest. La faible densité humaine (1000 personnes sur deux des trois subdivisions de l'ensemble) et l'accent mis sur le piéton et le paysage sont en avance sur les nouvelles normes de la ville. La question de la faible densité d'occupation a elle-même suscité un débat. Il faut croire que les philosophies néo-démocrate et créditiste diffèrent quelque peu à cet égard...

Les coûts de construction, estimés au départ à 50 millions de dollars, grimperent à 70, puis à 80 et, plus tard, à 120 millions. Les coûts augmentant et le changement de gouvernement aidant, l'ancien président de la B.C. Hydro, M. Gordon Shrum, alors âgé de 80 ans, fut nommé, en mars 1976, gérant d'une société nouvellement créée par le gouvernement créditiste afin d'assurer une bonne gestion de la construction du nouveau complexe. Les coûts n'arrêterent pas de grimper pour autant, puisque de 120 millions, les prévisions passèrent à 135 puis, finalement, à 160 millions. Toutefois, en septembre 1979, le coût définitif doit s'établir à 139 millions.

Le complexe Robson Square est également connu par les artisans de l'œuvre sous le nom de *Block 51-61-71*, qui correspond aux numéros des trois quadrilatères où se situe l'ensemble. Chaque section possède un caractère propre, tout en s'intégrant parfaitement à l'ensemble.

Le numéro 51 désigne le quadrilatère occupé par l'ancien palais de Justice. Érigé au début du siècle, il était d'un style incertain mais qui s'apparentait au néo-classicisme. Le nouvel édifice est appelé à devenir la prochaine résidence du Musée de Vancouver.

Le numéro 61 désigne la partie centrale qui, elle, comprend une partie des bureaux du gouvernement à Vancouver, une patinoire et une place publique extérieures, des restaurants conventionnels et à service rapide, une place publique intérieure, un centre des médias qui regroupe deux auditoriums, une salle d'exposition et six salles de conférence, le tout surmonté de jardins (dont l'aménagement a coûté plus de 20 millions de dollars) et, bien sûr, de chutes d'eau qui ajoutent un grand charme à un site déjà passablement enchanteur.



Du blanc au rose

L'idée de construire une patinoire dans cet ensemble souleva une autre controverse, portant encore sur la valeur du terrain. Toutefois, comme la patinoire devait être sous la rue, la querelle ne fit pas vieux os.

L'accent ayant été mis sur la facilité d'accès pour le public, les corridors conduisant aux bureaux du gouvernement sont larges et attrayants et, à part quelques rares exceptions, les bureaux ne sont séparés que par des paravents. Partout, à l'intérieur, on retrouve des espaces de détente garnis d'arbres et éclairés par la lumière extérieure.

Élément intéressant à signaler: les architectes ont exigé un mélange spécial de béton pour la construction de l'ensemble. Une carrière désaffectée, dans la vallée de l'Okanagan, a été rouverte pour permettre l'extraction d'un agrégat qui, à l'époque de son exploitation commerciale, portait le nom révélateur d'*Okanagan sunset*. Ce matériau, d'un ton rosâtre lorsqu'il est sec, devient rose une fois mouillé. Tout le béton du complexe est donc d'une couleur blanchâtre, tournant au rose sous la pluie, ce qui est unique et contraste vivement avec le ton gris et morne du béton conventionnel. Le transport de ce matériau par chemin de fer sur une distance de plus de 500 kilomètres a gonflé de 25 pour 100 le coût de la structure du complexe.

Impression nocturne

C'est en se promenant le soir dans la rue Robson, au beau milieu du complexe, que l'on goûte toute la noblesse du dernier chef-d'œuvre d'Arthur Erickson. On a devant soi une scène difficile à traduire par des mots sans en réduire l'impression visuelle. Entre trois voiles d'eau, se développent trois majestueux escaliers de quatre volées qui aboutissent chacun à des paliers qui coupent les marches en diagonale. Derrière les trois voiles d'eau, des fenêtres au travers desquelles l'on peut apercevoir le mobilier dans les bureaux. L'ensemble scintille dans la lumière avec, comme toile de fond, le profil du monumental palais de Justice.

La conception du nouveau palais de Justice et son implantation à l'extrémité sud du complexe (dans le quadrilatère 71) «réflète la nécessité d'une identité distincte et forte», bien qu'un pont, situé au-dessus de la rue Smithe, le relie au reste de l'ensemble.

Traditionnellement, l'architecture du palais de Justice, en Amérique du Nord, prenait un aspect de dignité et de solennité. Afin de présenter une image plus contemporaine des lieux où se rend la justice, certains ont récemment choisi de donner une allure lourde et massive à l'immeuble qui les abrite ou, encore, de ne s'arrêter qu'à l'aspect administratif du droit, en aménageant les salles d'audience dans des immeubles à bureaux ordinaires.

Toutefois, Arthur Erickson en est arrivé à une nouvelle conception qu'il résume ainsi: «Les procédés de la justice, l'essence même de la déontologie au sein d'une société, revêtent assez d'importance pour qu'on leur donne une signification toute spéciale dans la ville, une présence symbolique. Pour présenter une image de la dignité du droit, la salle de tribunal ne devrait pas exclure la participation du public. Le droit découle des mœurs d'une société, et non l'inverse. L'efficacité de l'exercice de la justice est fonction de son ouverture au public. Le tribunal, complice de son architecture, intimide et dérouté souvent et involontairement beaucoup de personnes qui doivent passer de longues heures au palais.»

Arrosage par ordinateur

Il semble bien que dans le cas du nouveau palais de Justice de Vancouver on ait essayé de résoudre ce problème. On s'est d'abord assuré que les problèmes de la circulation intérieure étaient résolus de façon à assurer la sécurité des membres de l'administration. Ainsi, l'on a dissocié l'élément privé de l'élément public en permettant le libre mouvement du public jusqu'à l'enceinte du tribunal qui devient le seul endroit où aboutit les secteurs *privé* et *public*. La salle de tribunal ressemble à un petit amphithéâtre; elle est pourvue de sièges confortables, et son décor est rien moins qu'austère. Dans la même optique, les salles donnent toutes sur la promenade publique intérieure. Celle-ci est conçue de telle sorte que l'on a une vue d'ensemble sur les salles, qui s'élèvent devant soi sur cinq étages. Du mail, c'est un véritable jardin suspendu que l'on découvre. Chaque palier est abondamment garni de plantes qu'un ordinateur se charge d'arroser à des moments différents en raison de la diversité des espèces qui y poussent.

Au-dessus de soi, un immense toit de verre, supporté par une multitude de tuyaux entrelacés. Cette charpente métallique, aux lignes très géométriques, donne à cet espace une allure majestueuse et fait éprouver au spectateur une sensation de gigantisme. Au dehors, la ville, avec ses immeubles, et, comme toile de fond, les montagnes qui procurent à Vancouver une grande unicité. Enfin, pour compléter le spectacle, le soleil qui, en fin d'après-midi, darde ses rayons au travers les vitres et les tubes en créant des ombres qui accentuent encore la complexité de l'image.

English Translation, p. 90

4. Les terrasses du square. Au fond, en haut, se profile le nouveau palais de Justice.
(Phot. Vancouver Sun)